

**Question écrite de M. Jean-Pierre Oberholzer, du 24 janvier 2005: «Règlement des factures: escomptes imposés et aléatoires, une saine vision des marchés publics?»**

Quels sont les usages en vigueur pour le règlement des factures des fournisseurs de la Ville de Genève?

En effet, il apparaît que, de cas en cas, la Ville de Genève s'octroie un escompte de 5% sur les factures de certains fournisseurs et que cette déduction s'opère sans l'assentiment desdits fournisseurs. De plus, cet usage semble différer d'un service à l'autre, ajoutant aux interrogations que ne manqueront pas de se poser les fournisseurs qui verront, selon le cas, leurs factures amputées ou non de ces 5%.

Cette pratique m'amène à poser les questions suivantes:

1. Quels critères président au choix des factures qui seront réduites de 5%?
2. Une collectivité publique, telle que la Ville de Genève, peut-elle se comporter de la sorte avec ses fournisseurs?
3. Cette manière de faire n'est-elle pas propice à inciter les fournisseurs à majorer leurs factures?